

Séance du mercredi 14 novembre 2012

~~~~~

L'an deux mille douze, le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Président ; d'après les convocations en date du 09 novembre 2012.

Présents : Mmes Agnès POTTIER, Geneviève THOUARD, MM. Jean-Michel MARTIN, Jean-Marie BEGEY, Jean VITRY, Patrick ROUDIER et Didier HAY

Absents : M. VICENTY Jean-Michel et Jean-Luc VARANCEAU

Invité absent : M. PERAT Jean-Michel.

M. Jean Marie BEGEY a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- 1- Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents
- 2- Présentation du planning de travail pour l'année 2013
- 3- Travaux en commun
- 4- Matériel
- 5- Questions diverses

=====

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 05 septembre 2012. Aucune remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **1- Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents**

Monsieur le Président rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 25 % de la cotisation pour :

- la Garantie Maintien de Salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident ;
- la Garantie Complémentaire Santé.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents :

- De participer à compter du 1er janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

**\* RISQUE SANTE :**

De verser une participation annuelle de base égale à 150 €, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée, qui sera modulée de la façon suivante :

| <u>Selon la composition familiale</u> |         | <u>Selon les revenus (Ind. Majoré)</u> |        |
|---------------------------------------|---------|----------------------------------------|--------|
| 2 pers.                               | : 60 €  | ≤ IM 315                               | : 70 € |
| 3 pers.                               | : 120 € | IM 316/337                             | : 60 € |
| 4 pers.                               | : 150 € | IM 338/420                             | : 50 € |
| 5 pers et plus                        | : 200 € | > IM 420                               | : 40 € |

**\* RISQUE PREVOYANCE :**

De verser une participation annuelle de base égale à 72 €, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée, qui sera modulée de la façon suivante :

| <u>Selon les revenus (Ind. Majoré)</u> |        |
|----------------------------------------|--------|
| ≤ IM 315                               | : 2 €  |
| IM 316/337                             | : 10 € |
| IM 339/420                             | : 25 € |
| IM 421/450                             | : 30 € |
| > IM 450                               | : 35 € |

## **2- Présentation du planning de travail pour l'année 2013**

Monsieur le Président présente les plannings des agents du service technique et invite chacun à faire part de ses remarques.

Pour Migron :

William Trochut demande que les jours de RTT proposés en novembre soient reportés en janvier. Il reprendrait le travail le lundi 07 janvier à 14h00.

Jean-Noël Cousin demande que la journée du 28 octobre lui soit accordée. En échange, il travaillerait 7 heures au cours de l'année.

Pour Villars les Bois :

Dominique Fays échange la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de février avec Jean-Paul Michaud.

Pour Le Seure :

Jean-Paul Michaud demande à avancer ses congés d'été d'une semaine.

Les modifications demandées seront portées sur les plannings qui seront transmis à tous les agents et les élus délégués au SIVOM.

## **3- Travaux en commun**

A Villars les Bois : Travaux de voirie (pose d'une buse, de calcaire et goudronnage).

A Migron : remaniement d'une partie de la rive de la toiture de la salle des fêtes.

## **4- Matériels**

Le tracto-pelle n'a pas été nettoyé et les niveaux ne sont pas faits. Il faut également revoir la courroie moteur.

## **5- Questions diverses**

Monsieur le Président signale que la présentation des vœux du SIVOM et la Mairie de Villars les bois aura lieu le lundi 07 janvier 2013 à 19h00.

Madame Agnès POTTIER, maire de Migron informe que les vœux de Migron auront lieu le 11 janvier 2013 à 18h30.

La prochaine réunion du SIVOM aura lieu à la Mairie du Seure à 18h30. Elle sera l'occasion pour Stéphanie CHAGNAUD d'offrir un pot de l'amitié en l'honneur de la naissance de sa fille (le 17 juillet 2012) aux membres du conseil municipal du Seure, aux membres du comité syndical du SIVOM ainsi qu'au personnel du SIVOM.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h00 et ont signé au registre les membres présents.*